Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 9 Safar 1444
6 Septembre 2022

N° 105

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1879**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1888**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1892**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1892**
Convocations
Sociétés anonymes **1895**
Autres sociétés **1896**
Divers
Avis au public..... **1897**
Rectificatifs **1897**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Renouvellement des mandats d'administrateurs et désignation d'un commissaire aux comptes SOTEE

SA au capital de 4.600.000 Dinars

Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 0870898V

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 Juin 2022, enregistré à la Recette des Finances de Denden à Tunis, le 24 Août 2022, sous le n°22802500, quittance n°M057682, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 29 Août 2022, sous le n°202270083, il a été décidé, à l'unanimité, ce qui suit :

- Le renouvellement des mandats des Administrateurs suivants pour trois ans, soit pour les exercices 2022, 2023 et 2024 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de 2025 qui statuera sur l'exercice 2024 :

- Monsieur Moncef Elloumi.

- Monsieur Faouzi Elloumi.

- Monsieur Hichem Elloumi.

- Etablissement M.T. Elloumi SA.

- Nomination de Monsieur Abdelkrim Friga en tant que commissaire aux comptes pour trois ans, soit pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

2022T00945SANB2

Nomination d'un Directeur Général Adjoint

SOTEE

SA au capital de 4.600.000 Dinars

Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 0870898V

En vertu du PV de la réunion du Conseil d'Administration du 28 Juillet 2022, enregistré à la Recette des Finances de Den-Den à Tunis, le 26 Août 2022, sous le n°22802534 quittance n°M058070, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 29 Août 2022, sous le n°202270083 il a été décidé, à l'unanimité, la nomination de Monsieur Tarak El Jaziri en qualité de Directeur Général Adjoint et ce pour un an, soit pour l'exercice 2022 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2023 statuant sur l'exercice 2022.

2022T00946SANB2

Election du Président Directeur Général

SOTEE

SA au capital de 4.600.000 Dinars

Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 0870898V

En vertu du PV de la réunion du Conseil d'Administration du 29 Juin 2022, enregistré à la Recette des Finances de Den-Den à Tunis, le 24 Août 2022, sous le n°22802495 quittance n°M057667, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 29 Août 2022, sous le n°202270083 il a été décidé, à l'unanimité, élection de Monsieur Moncef Elloumi en qualité de Président Directeur Général de la Société avec les pleins pouvoirs et ce pour la durée de son mandat d'Administrateur de trois ans, soit pour les exercices 2022, 2023 et 2024 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle 2025 qui statuera sur l'exercice 2024.

2022T00947SANB2

Election du Président Directeur Général

ABM Management

SA au capital de 100.000 Dinars

Siège social : Avenue 18 Janvier 1952, 1095 Sidi Hassine - Tunis

IU : 1006814R

En vertu du PV de la réunion du Conseil d'Administration du 30 Juin 2022, enregistré à la Recette des Finances de Den-Den à Tunis, le 24 Août 2022, sous le n°22802514 quittance n°M057767, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 29 Août 2022, sous le n°202270075, il a été décidé, à l'unanimité, ce qui suit :

- Election de Monsieur Tarak Elloumi en qualité de Président Directeur Général de la Société avec les pleins pouvoirs et ce pour la durée de son mandat d'Administrateur de trois ans, soit pour les exercices 2022, 2023 et 2024 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de 2025 qui statuera sur l'exercice 2024.

2022T00951SANB2

Renouvellement de mandats d'administrateurs et désignation d'un commissaire aux comptes

ABM Management

SA au capital de 100.000 Dinars

Siège social : Avenue 18 Janvier 1952, 1095 Sidi Hassine - Tunis

IU : 1006814R

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30 juin 2022, enregistré à la Recette des Finances de Den-Den à Tunis, le 24 Août 2022, sous le n°22802503, quittance n°M057697, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 29 Août 2022, sous le n°202270075 il a été décidé, à l'unanimité, ce qui suit :

- Le renouvellement des mandats des Administrateurs suivants pour trois ans, soit pour les exercices 2022, 2023 et 2024 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2025 qui statuera sur l'exercice 2024 :

- Monsieur Tarak Elloumi.

- Monsieur Faouzi Elloumi.

- Etablissement M.T.Elloumi SA.

- Nomination de Monsieur Abdelkrim Friga en tant que commissaire aux comptes pour trois ans, soit pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

2022T00952SANB2

Election du Président Directeur Général

Copco Immobilier

SA au capital de 1.000.000 Dinars

Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952 - 1001 Tunis

IU : 1153383K

En vertu du PV de la réunion du Conseil d'Administration du 30 Juin 2022, enregistré à la Recette des Finances de Den-Den à Tunis, le 26 Août 2022, sous le n°22802541 quittance n°M058104, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 31 Août 2022, sous le n°202271174 il a été décidé, à l'unanimité, ce qui suit :

Election de Monsieur Selim Elloumi en qualité de Président Directeur Général de la Société avec les pleins pouvoirs et ce pour la durée de son mandat d'Administrateur de trois ans, soit pour les exercices 2022, 2023 et 2024 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle 2025 qui statuera sur l'exercice 2024.

2022T00956SANB2

Renouvellement de mandats d'administrateurs et désignation d'un Commissaire aux Comptes Copco Immobilier

SA au capital de 1.000.000 Dinars

Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952-1001 Tunis

IU : 1153383K

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30 juin 2022, enregistré à la recette des finances de Denden à Tunis, le 26 Août 2022, sous le n°22802537, quittance n°M058094, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 31 Août 2022, sous le n°202271174 il a été décidé, à l'unanimité, ce qui suit :

- Le renouvellement des mandats des Administrateurs suivants pour trois ans, soit pour les exercices 2022, 2023 et 2024 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2025 qui statuera sur l'exercice 2024 :

- Monsieur Selim Elloumi.

- Monsieur Zied Elloumi.

- Monsieur Kays Elloumi.

- La Nomination de Monsieur Abdelkrim Friga en tant que commissaire aux comptes pour trois ans, soit pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

2022T00957SANB2

NOTICE LEGALE

TUNISIE LEASING ET FACTORING

Société Anonyme au capital de 54 000 000 de dinars divisé en 10 800 000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées

Siège Social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi KARRAY-1082- Tunis Mahrajène

Identifiant unique N° 0031440S - CNSS N° 76484-48

TUNISIE LEASING ET FACTORING est notée BBB (tun) à long terme avec perspective stable et F3 (tun) à court terme par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 22 Octobre 2021

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TLF 2022-2 » DE 30 000 000 DINARS SUSCEPTIBLE D'ETRE PORTE A UN MAXIMUM DE 40 000 000 DINARS

Prix d'émission : 100 dinars

L'emprunt est réparti comme suit :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
5 ans	10,00% et/ou TMM+2,75%	Annuel constant de la 1ère à la 5ème année

La présente émission de TUNISIE LEASING ET FACTORING a reçu la note BBB (tun) (EXP) par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 25 août 2022

Une notation définitive sera publiée par l'agence de notation Fitch Ratings, après l'obtention du visa du CMF et avant la période de souscription, sur son site internet : www.ficthratings.com

1- Renseignements généraux concernant la société :

1.1- Dénomination et siège social : TUNISIE LEASING ET FACTORING SA. Centre Urbain Nord Avenue Hédi KARRAY 1082 Tunis Mahrajène. Tél. : 70 132 000 - Fax : 71 236 625

1.2- Forme juridique et législation particulière applicable : Tunisie Leasing et Factoring est une société anonyme régie par la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers. Elle est également régie par les dispositions de la loi de finance n°2007-70 du 27 décembre 2007 relative à l'année 2008 qui a abrogé et modifié les anciennes dispositions relatives au leasing telles qu'instituées par la loi n°94-89 et 94-90 du 26 juillet 1994 relatives au leasing.

1.3- Date de constitution et Durée : TUNISIE LEASING ET FACTORING a été constituée le 8 octobre 1984 pour une durée de 99 ans.

1.4- Objet social : la société a pour objet principal :

- d'effectuer des opérations de location et de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel.

- d'effectuer toutes opérations d'affacturage domestique, à l'importation et à l'exportation.

- d'une manière générale, toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

1.5- Identifiant unique : 0031440S

1.6- Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre

1.7- Nationalité : tunisienne.

1.8- Capital social : 54 000 000 dinars divisés en 10 800 000 actions de 5 dinars de nominal

1.9- Régime fiscal : Droit commun et particulièrement la loi 94-90 du 26/07/1994 portant dispositions fiscales relatives au leasing, la loi n° 2000-98 du 25/12/2000 portant la loi de finances pour l'année 2001 notifiant la déduction des amortissements financiers en remplacement des amortissements ordinaires par les sociétés de leasing, et la loi n°2007-70 du 27/12/2007 portant loi de finances pour l'année 2008 et notifiant la suppression de la déduction des amortissements financiers pour les entreprises exerçant l'activité de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

1.10- Identifiant Unique : 0031440 S

1.11- Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société : Siège social de la société sise au Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray 1082 Tunis Mahrajène.

1.12- Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et TUNISIE CLEARING : Monsieur Hassen MAALOUL, Responsable Contrôle de Gestion et Contrôle Budgétaire de Tunisie Leasing et Factoring.

2- Administration et contrôle :

2.1- Membres des organes d'administration :

Membres	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
M. Ahmed EL KARM	Lui-même	Président	2021-2023*	Tunis
M. Karim BEN YEDDER	Lui-même	Vice-Président	2021-2023**	Tunis
PGI HOLDING	M. Wassim BEN YEDDER	Administrateur	2021-2023**	Tunis
AMEN BANK	M. Mehrez RIAHI	Administrateur	2021-2023**	Tunis
ASSURANCES COMAR	M. Lotfi BELHADJ KACEM	Administrateur	2021-2023**	Tunis
PARENIN	M. Halim BEN YEDDER	Administrateur	2021-2023**	Tunis
PARTNER INVESTMENT	M. Thameur KOUBAA	Administrateur	2021-2023**	Tunis
M. Rached HORCHANI	Lui-même	Administrateur	2021-2023**	Tunis
M. Mehdi TAMARZISTE	Lui-même	Administrateur	2021-2023**	Tunis
M. Ahmed BEN JEMAA ***	Lui-même	Administrateur	2021-2023**	Tunis
M. Ahmed BEN GHAZI ****	Lui-même	Administrateur	2021-2023**	Tunis
Mme Amel BEN RAHAL ****	Lui-même	Administrateur	2021-2023 *****	Tunis

* Nommé par l'AGO du 30 avril 2021

** Mandats renouvelés par l'AGO du 30 avril 2021

*** Membre représentant les petits actionnaires

**** Membre indépendant

***** Cooptée par le Conseil d'Administration du 25 août 2021 et approuvée par l'AGO du 26 avril 2022

2.2- Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société :

Membres	Fonction dans la société	Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Ahmed EL KARM *	Président du Conseil	30/04/2021	Tunis
M. Karim BEN YEDDER**	Vice-Président	27/04/2018	Tunis
M. Hichem ZGHAL ***	Directeur Général	01/05/2017	Tunis
M. Mounir KLIBI ***	Directeur Général Adjoint	22/08/2017	Tunis
Mme. Saloua ARAB ***	Directeur Général Adjoint	22/12/2017	Tunis

* Nommé par le Conseil d'Administration du 30/04/2021

**Réélu par le Conseil d'Administration du 30/04/2021

*** Mandat renouvelé par le Conseil d'Administration du 31/03/2020

Il est à signaler que :

M. Ahmed Ben Ghazi (*), M. Wassim Ben Yedder (**) représentant de PGI Holding et M. Mehrez Riahi représentant d'AMEN BANK sont membres du comité d'audit.

Mme Amel Ben Rahal (****), M. Lotfi Ben Haj Kacem représentant de COMAR, M. Ahmed Ben Jemaa (*) sont membres du comité des risques.

M. Ahmed El Karm (***), M. Wassim Ben Yedder représentant de PGI Holding et M. Lotfi Ben Haj Kacem représentant de COMAR sont membres du comité de rémunération.

M. Halim Ben Yedder représentant de PARENIN (*), M. Rached Horchani et M. Wassim Ben Yedder représentant de PGI Holding sont membres du comité exécutif de crédit.

Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont pas de fonctions dans la société.

(*) Nommés par le conseil d'administration du 27/04/2018

(**) Nommé par le conseil d'administration du 29/03/2019

(***) Nommé par le conseil d'administration du 30/04/2021

(****) Nommée par le conseil d'administration du 25/08/2021

2.3- CONTROLE :

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
Société FINOR représentée par M. Mustapha MEDHIOUB	Immeuble International City Center – Tour des bureaux - Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis Tel : 70 728 450 - Fax : 70 728 405	2021-2023*
Cabinet MS Louzir membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited représenté par M. Mohamed LOUZIR	Rue du Lac Oubeira Immeuble Illiade – 1053 – Les Berges du Lac – Tunis Tel : 36 400 900	2021-2023**

* Commissaire aux comptes nommé par l'AGO du 30 avril 2021

** Mandat renouvelé par l'AGO du 30 avril 2021

3- Renseignements relatifs à l'opération :

3.1 Décisions à l'origine de l'emprunt obligataire :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **30/04/2021** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **24/05/2022** a décidé d'émettre un emprunt obligataire **«TLF 2022-2»**. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant un montant de 30 millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 millions de dinars, des durées entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 8,50% brut l'an au minimum et 11,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions définitives de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et les taux d'intérêt de l'emprunt comme suit :

10,00% brut l'an et/ou TMM+2,75% sur 5 ans.

3.2. Montant de l'émission :

L'emprunt obligataire « TLF 2022-2 » est d'un montant de 30 000 000 de dinars divisé en 300 000 obligations, susceptible d'être porté à 40 000 000 de dinars divisé en 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

3.3. Période de souscription et de versement :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le**13/09/2022** et clôturées sans préavis au plus tard le **21/10/2022**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **21/10/2022**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **21/10/2022**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **28/10/2022** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

3.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **13/09/2022** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax) et des autres intermédiaires en Bourse.

3.5. But de l'émission : TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2022 des mises en force qui s'élèvent à 352 000 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 60 millions de dinars par des emprunts obligataires, 111,2 millions de dinars par des crédits bancaires et 20 millions de dinars par des crédits extérieurs.

3.6. Nature des titres : Titres de créance

3.7. Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.

3.8. Catégorie des titres : Ordinaire

3.9. La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

3.10. Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.

3.11. Prix de souscription, d'émission et modalité de paiement : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

3.12. Date de jouissance des intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **21/10/2022**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **21/10/2022** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

3.13. Date de règlement : A la souscription.

3.14. Taux d'intérêt : Les obligations **«TLF 2022-2»** seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur fixés comme suit :

- Taux variable sur 5 ans : Taux du Marché Monétaire **(TMM publié par la BCT) +2,75%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'octobre de l'année N-1 au mois de septembre de l'année N.

- Taux fixe sur 5 ans : Taux annuel brut de **10,00%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

3.15. Intérêts

Les intérêts sont payés à terme échu le **21 octobre** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **21/10/2027**.

3.16. Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **21/10/2027**.

3.17. Prix de remboursement : 100 DT par obligation.

3.18. Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **21 octobre** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **21/10/2023.**

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

3.19. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 10,00% l'an.

- Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de juillet 2022 à titre indicatif, qui est égale à 6,403% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement

actuariel annuel de 9,153%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,75%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

3.20. Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale : Les obligations **«TLF 2022-2»** sont émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,660 années**.

3.21. Garantie :

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

3.22. Mode de placement :

Le présent emprunt obligataire est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Tunis Centre Urbain Nord, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax) et des autres intermédiaires en bourse.

3.23. Notations :

Notation de l'émission

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB (tun) (EXP)** à l'emprunt obligataire **«TLF 2022-2»** en date du **25 août 2022.**

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings :

www.fitchratings.com.

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Notation de la société

En date du **22 Octobre 2021**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de **BBB (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme de **F3 (tun).**

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt, afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

3.24. Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327, 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

3.25. Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

3.26. Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :
L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt **« TLF 2022-2 »** seront assurés durant

toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi et la quantité y afférente.

3.27. Marché des titres :

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « TLF 2022-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

3.28. Prise en charge par TUNISIE CLEARING :

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TLF 2022-2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

3.29. Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

3.30. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à cette émission est constitué d'une note d'opération, du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2022 », des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2022 pour tout placement sollicité après le 31/08/2022 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2022 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/10/2022.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2022 et les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre 2022 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 31/08/2022 et le 20/10/2022.

2022R02151SANB2

Société Tunisienne des Boissons du Centre (STBC)

Société anonyme

Capital : 1 085 800 Dinars

Siège social : Route de Monastir Sidi Abdelhamid, Sousse

I.U : 1 0426/E/A/M/000

CNSS : 33944-91

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18/5/2022 enregistré à la recette des finances 3 Septembre - Sousse le 8/8/2022 sous le n°22701704 quittance n°M060532, dont une copie originale a été déposée au registre national des entreprises le 3/8/2022 sous le n°2022-P33983554, il a été décidé ce qui suit :

1- Approbation des rapports d'activité du conseil d'administration, des Etats financiers et du rapport du commissaire aux comptes concernant l'exercice 2021.

2- Approbation des conventions et informations citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes concernant l'exercice 2021.

3- Affectation des résultats concernant l'exercice 2021 et la fixation du 01/9/2022 comme date de mise en paiement des dividendes.

4- Quitus entier aux administrateurs concernant l'exercice 2021.

5- Fixation de l'enveloppe des jetons de présence.

6- Pouvoirs au porteur pour dépôts ou formalités prévus par la loi.

2022S01027SANB2

Société Général Recouvrement

Société anonyme

Au capital de 300.000 D

Siège social : Rue Sidi Lakhmi Immb la Perla 1er étage Bureau n°13 Sfax Aljadida

Identifiant unique : 1086971 Y

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 Août 2022 enregistré à la recette des Finances le 24 Août 2022, quittance n°M004683 et M004684 sous le n°AC081172022 et dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 29 Août 2022, il a été décidé :

- Augmentation de capital en numéraire par création de 500 nouvelles actions à souscrire intégralement et libérées totalement à la souscription.

Par la suite, le capital de la société augmente de trois cents mille dinars (300.000,000 DT) à trois cent cinquante mille dinars (350.000,000 DT).

- Modification de l'article 6 des statuts.

- Délégation des pouvoirs nécessaires au conseil d'administration pour terminer l'opération d'augmentation conformément à la loi.

Accorder un délai de souscription de 15 jours à partir de la parution de la présente annonce au JORT. L'augmentation peut être clôturée d'avance en cas de souscription intégrale des actions avant le délai indiqué.

2022X01094SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société SOCOS

SARL au capital de 15000 DT

Siège social : Z.I Ksar Said

MF : 12315 G

R.C : B165871998

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire du 25/4/2022 enregistré à la recette des finances de Douar Hicher le 27/4/2022 quittance M023001 sous le numéro 22700804 il a été décidé :

- Approbation de la cession des parts. La société Cocay SRL a cédé (1499) parts sociales lui revenant dans le capital de la société SOCOS à M. Mohamed KARRA. La société Cocay LLC a cédé une (1) part sociale lui revenant dans le capital de la société SOCOS à Mme. Aida Ben Cheikh.

- Nomination du nouveau gérant. Désignation de M. Kais Karra tunisien titulaire de la C.I.N n°14354310 émise à Tunis le 18/02/2019 comme nouveau gérant de la société SOCOS.

- Répartition du capital. La nouvelle structure du capital est répartie comme suit: M. Mohamed Karra détient (1499) parts sociales numérotées de 1 à 1499. Mme Aida Ben Cheikh détient une (1) part sociale numérotée 1500.

- Mise à jour du statut. Le statut mis à jour en conséquence est enregistré à la recette des finances de Douar Hicher le 27/4/2022 quittance M023087 sous le numéro 22700807.

Deux exemplaires du procès-verbal sus indiqué ont été déposés au centre national du registre des entreprises sous le n°202232958 à la date du 9/5/2022.

2022402166SRLB2

SOCIETE METROCAL INTERNATIONAL

Capital social : 100 000 DT

Siège social : Parc d'activité économique de Zarzis

Matricule fiscal : 942139 JAM000

Registre de commerce : B2056892005

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire établie le 16 juin 2022 et enregistré à la recette des finances Zarzis en date de 4 juillet 2022 et sous le n°2701567 quittance n°74612 dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises (RNE) sous le n°202261347 en date du 02 août 2022 il a été décidé ce qui suit :

- Dépôt des états financiers 2021.

2022402172SRLB2

SOCIETE CENTRE TUNISIEN DE LA METROLOGIE

Capital social : 219000 DT

Siège social : 13, Rue Claude Bernard cité les jardins 1002 Tunis

Matricule fiscal : 1235390 NAM000

Registre de commerce : B0149832012

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire établie le 16 juin 2022 et enregistré à la recette des finances Cité Mahrajen en date de 23 juin 2022 et sous le n°22803700 quittance n°59098 dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises (RNE) sous le n°202261401 en date du 02 août 2022. Il a été décidé ce qui suit :

- Dépôt des états financiers 2021.

2022402173SRLB2

SOCIETE LAB EQUIPMENT

Capital social : 104700 DT

Siège social : 13, Rue Claude Bernard, 3ème étage cité les jardins

Matricule fiscal : 0633155NAM000

Registre de commerce : B188241998

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire établie le 16 juin 2022 et enregistré à la recette des finances Cité Mahrajen en date de 23 juin 2022 et sous le n°22803699 quittance n°59092 dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises (RNE) sous le n°202261421 en date du 02 août 2022 il a été décidé ce qui suit :

- Dépôt des états financiers du 2021.

2022402174SRLB2

SOCIETE METROCAL SARL

Capital social : 1340031 DT

Siège social : 13, Rue Claude Bernard Cité les jardins 1002 Tunis

Matricule fiscal : 0633150 HAM000

Registre de commerce : B188221998

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire établie le 16 Juin 2022 et enregistré à la recette des finances Cité Mahrajène en date de 23 juin 2022 et sous le n°22803701 quittance n°59105 dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises (RNE) sous le n°202261472 en date du 02 août 2022 il a été décidé ce qui suit :

- Dépôt des états financiers 2021.

2022402175SRLB2

SOCIETE Laboratoire Tunisien d'Etalonnage et d'Essais "LT2E"

Capital social : 285 000 DT

Siège social : Immb SILAC, 1er étage App B4, Berges du Lac

Matricule fiscal : 0341652 DAM000

Registre de commerce : B148901997

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire établie le 16 juin 2022 et enregistré à la recette des finances Lac en date de 24 avril 2022 et sous le n°22705042 quittance n°70970 dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises (RNE) sous le n°202261373 en date du 02 août 2022 il a été décidé ce qui suit :

- Dépôt des états financiers de 2021.

2022402176SRLB2

Société Laboratoire Tunisien d'Etalonnage et d'Essais «LT2E»

Capital social : 285000 DT

Siège social : Immb SILAC, 1er étage App B4, Berges du Lac

Matricule fiscal : 0341652 DAM000

Registre de commerce : B148901997

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire établie le 15 avril 2021 et enregistré à la recette des finances Lac en date de 21 avril 2021 et sous le n°21703114 quittance n°38306 dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises (RNE) sous le n°202145765 en date du 16 juin 2021 il a été décidé ce qui suit :

- Dépôt des états financiers de 2020.

2022402177SRLB2

AUTRES SOCIETES

SOCIETE CIVILE DU 32 RUE CHARLES DE CAULLE

Siège social : 15bis Rue Ghandi Tunis

MF / Identifiant unique : 0434103 R

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 Juin 2022 enregistré à la Recette des Finances Rue Ghandi le 18 Août 2022 sous le n°228035773 quittance n°80352 et dont un exemplaire a été déposé à l'RNE, le 26 Août 2022 sous le n°202269614, les associés ont décidé le renouvellement de la nomination de Mr Raouf DEY DALY gérant de la société pour une période de 3 ans jusqu'à l'assemblée ordinaire des associés qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2024.

2022402170SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de cession signé le 23 août 2022 et enregistré à la recette des finances de Ghardimaou sous le n°22201050 selon quittance n°MO35618 rédigée par maître Ghrairi Mondher avocat à la cour, la dénommée Abir bent Abed Fayali, titulaire de la carte d'identité n°07876966, résidante à cité Essaada n° 78 Ghardimaou, a cédé par voie de cession gratuite le Fonds de commerce qui consiste en un commerce de vente de volaille à sa mère madame Om Hani Bent Rabeh Ben Mohamed Mersni titulaire de la carte d'identité nationale n°02503488 dont l'adresse est 23 cité ennohoudh Ghardimaou Jendouba et ce Gratuitement et ayant élu domicile à l'adresse du fonds de commerce : avenue Habib Bourguiba Ghardimaou Jendouba pour recevoir et enregistré toute opposition pendant le délai légal.

Cette annonce est publiée également au journal quotidien Echourouk dans le Numéro paru le 31/8/2022.

2022T00943FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 16-8-2022, enregistré à la recette des finances Hammamet le 18-8-2022, sous le n°22204128, Quittance n°M114277, Mr. Salah Oussifi, titulaire de la CIN n°01830668, IU : 0569659V, a vendu à la société UMBRELLA RESTO CAFE SARL (en cours de constitution), représentée par les deux gérants Mr Mohamed Hamdi, titulaire de la CIN N° 06385654, et Mr. Salah OUSSIFI, titulaire de la CIN n°01830668, la totalité du fonds de commerce avec toutes ses composantes matérielles et morales exploité pour RESTAURANT ET SALON DE THE, sis à N°3 ROUTE TOURISTIQUE EL MREZGA - 8050 - HAMMAMET LA GALERIE COMMERCIALE DE HOTEL HAMMAMET CLUB.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à partir de l'apparition de cet avis au JORT auprès de l'acheteuse à l'adresse du fonds de commerce.

2022T00944FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la recette des finances de El Mourouj le 15/8/2022 sous le n°M064530 Quittance 22203522 Mme Jezia Bent Ali Ben Mohamed Akroutia Ep. Hedi Ben Jemaa - Demeurant à Rue Jeddah n°8 el Mourouj 3 Ben Arous a vendu à Mr Fayez Ben Jemii Ben Mokhtar Guenichi demeurant à Jelma Est. Sidi Bouzid la totalité du fonds de commerce exploité pour tout commerce au local sis à l'avenue des Martyrs n°5 El Mourouj 1 Ben Arous. Toute opposition doit être signifiée à l'étude de Maître Mourou Abdelfattah 7 rue de l'ancienne poste Tunis dans un délai de vingt jours à compter de la parution du présent avis. A noter que le même avis est paru au Quotidien Echourouk du 28/8/2022 P14.

2022T00948FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 15/7/2022 enregistré à la recette des finances Denden le 18/7/2022 quittance n°M051782 enregistrement n°22202181 Mme Hanen Amara a vendu à Mr Amor Amara tout le fonds de commerce exploité comme jardin d'enfants et garderie scolaire avec tous ses éléments corporels et incorporels situé n°54 rue Ksar Said cité El Amal Denden Manouba.

Les oppositions éventuelles doivent être déposées chez l'acheteur à l'adresse du fonds pendant 20 jours à la date de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été déposé au journal Echourouk du 30/7/2022.

2022T00953FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP daté du 17/8/2022 enregistré à la recette des finances d'El Fahs le 22/8/2022 quittance n°34854 enregistrement n°22201305 Mr El Zoubeyr Ben Tayeb El Yahiaoui a vendu à Mr Mohamed Ben Boubaker Al Tiss tout le fonds de commerce exploité pour tout genre de commerce situé à l'avenue Habib Bourguiba El Fahs.

Toute opposition devra se faire entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds pendant 20 jours de la date de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 01/9/2022.

2022T00954FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances de Raoued Ariana Nord en date du 30/8/2022 sous le n°22203601 quittance n°M099320 Mme Nadya Zidi a vendu tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels une école primaire privée sous le nom «Complexe d'Enseignement Privée d'El Ghazala» «Sté Group Enseignement Privée La Gazelle» inscrite au R.C n°B03121832015 M.F n°1405397S occupant le rez-de-chaussée 1er et 2ème étage du bâtiment sis au n°14 rue Essafsaf cité La Gazelle Ariana Nord au profit de Mr Amor Boughamha.

Toute opposition sera déposée à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été parue au journal Essabah du 02/9/2022.

2022T00955FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 27/01 et 01/02/2022 enregistré à la recette des finances de Jendouba le 8/02/2022 sous le n°22200376, quittance n°M009617, Monsieur Fathi Ben Hammoda Dridi, demeurant au 03 rue du Train Jendouba, CIN n°02534590 et Madame Monia Bent Hédi Gazouani, demeurant à cité ezzahoua n°301 Jendouba CIN n°02545928 ont vendu à Madame Olfa Bent Abdallah Abidi, la totalité du fonds de commerce destiné à la vente de l'alimentation générale sis à la rue de Tunis Jendouba.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteuse Madame Olfa bent Abdallah Abidi et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 16/8/2022 aux journaux Achourouk et Le Quotidien.

2022R02157FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 19 Juillet 2022 enregistré à la recette des finances de Jendouba le 19 Juillet 2022 sous le n°22202496, quittance n°M052938, Monsieur Maher Ben Sadok Mediouni, demeurant à cité des palmiers II n°04 Jendouba, CIN n°07877753 inscrit au registre national des entreprises sous le matricule 147766Y a vendu à Monsieur Kamel Eddine Ben Adel Ayadi, la totalité du fonds de commerce destiné Restaurant Pizzeria sis à la rue de Tunis n°06 Jendouba.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur Monsieur Kamel Eddine Ben Adel Ayadi et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 23/8/2022 aux journaux Achourouk et Le Quotidien.

2022R02158FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré le 17/8/2022 à la recette des finances de la Marsa quittance MO100730 enregistrement 22205075 Mr Lazher Hadad a vendu à Mr Wael Ferjani la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des fruits sec inscrit à la RNE sous le numéro 1042777 J sis à 40 rue Hédi Chaker la Marsa 2070.

Les oppositions auront lieu entre les mains de Maître Riadh Ahmadi avocat qui a élu domicile au n°06 cité municipale Hammam-lif 1er étage dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication au jort.

Cette annonce est parue dans le journal le Quotidien du 25/8/2022.

2022R02160FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé le 22/8/2022 par Maître Chouikhi Fathia avocat à Médenine légalisé à la municipalité de Bir Lahmer le 22/8/2022 et enregistré à la recette des finances à Médenine le 23/08/2022 quittance n°M078600 enregistrement n°22202780 Mr Bougares Ali titulaire de la CIN n°03432795 résidant à route de Gabès Médenine ouest Médenine, a cédé à Mme Fkih Roukaya titulaire de la CIN n° 05721428 résidant à Wed Garbaoui Médenine, la totalité du fonds de commerce , sis à route de Gabès Médenine, consistant en UNE STATION DES SERVICES destinée à la vente des huiles et lavages des voitures avec tous ses éléments corporels et incorporels avec un prix total dix mille dinars, Cette annonce a été publiée dans les journaux "Echourouk" le 26/8/2022 et le quotidien le 26/8/2022.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteur à l'adresse suivante EL WED GARBAOUI Médenine, dans un délai maximum de vingt jours de la date de publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le vendredi 26 août 2022.

2022R02161FCCC2

Renonciation d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé signé le 02/3/2022 et 9/3/2022 et enregistré à la recette des finances de Benguerdene le 9/3/2022 sous le n° de reçu M017283 et sous le n° d'enregistrement 22200323.

Les héritiers de Wederni Fathi, sa mère Bouhli Garsa et son fils Nithal, Naouel, Nesrine et Dhirar Wederni renoncent à Mme Souad Bent Bechir Mabsout titulaire de la CIN n°05062160 la totalité du fonds de commerce (boulangerie) exploité à l'avenue de trig esseka benguerdenne avec tous ses éléments.

Les oppositions sont recevables dans le délai légal auprès de Mme Souad Bent Bechir Mabsout à domicile du fonds de commerce sus-indiqué.

Un extrait de cet acte de renonciation a été publié au journal «Achourouk» du 18/3/2022.

2022R02162FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé établi le 28/7/2022 et enregistré à la Recette des Finances d'El Mourouj en date du 3/8/2022 sous quittance n°M060290 enregistrement n°22203159, Mme Maaoui Raoudha, a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et immatériels existant à cité Zayatin n°92 Mourouj 3 Ben Arous, qui a pour activité vente de matériels informatiques, à Mme Dhouha Hamdani.

Les oppositions seront déposées au cabinet du maître Alibi Ayed avocat auprès de la cour d'appel, Résidence jardins el Mourouj Bloc B App-22 Ben Arous, dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de la vente au journal officiel où a été déposé un exemplaire de ce contrat de vente.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien «Echourouk» le 01/9/2022.

2022R02165FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 8/8/2022 enregistré à la recette des finances de cité Attathamen Tunis le 10/8/2022 n°22203235 quittance n°MO72756, la société wol 4 wol traiding, a cédé à Mme Sana Sridi (cin 05537786) au profit de la société dar bahija suite à un P.V extraordinaire daté le 02/11/2021 et enregistré à la recette des finances publiques le 12/01/2022 n° de quittance 1002866 enregistrement 22700135.

La totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels sis à rue cité des jardins al Menzeh kirch alguaba n°10 almnihla - Tunis valable pour tout commerce.

Les oppositions peuvent être déposées chez société wol 4 wol traiding représentée par son gérant Mrs Ali Bouakkazine cin 00474698, sis à cité des jardins al Menzeh Kirch Algaba n°10 Almnihla Tunis dans un délai de 20 jours à partir de cette annonce. Cette annonce a été publiée dans journal «la Presse» le 25/8/2022.

2022S01021FCCC2

Echange d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP enregistré à la recette des finances Hammam - Sousse le 01/7/2022 Quittance n°75005 Enregistrement n°22909527 Mme Ahlem Attia titulaire de la CIN n°05581193 a donné à titre d'échange à Mr MED RAED B KHAHLA titulaire de la CIN n°12805450 la totalité de ses parts consistants en la moitié du fonds de commerce sis à la route de Tunis Hammam Sousse exploité à la vente des produits métalliques et en contre partie ce dernier lui a donné à titre d'échange aussi la totalité de ses parts consistants en la moitié du fonds de commerce sis à la route de Tunis Hammam Sousse exploité comme café de première classe.

Les deux parties ont fixés la valeur des parts de chacun à dix mille dinars.

Toutes les oppositions seront acceptées dans le délai légal au bureau de l'Avocat Mr Kamel Slimane sis à la rue commandant Bejaoui «immeuble Medina» Sousse.

Le présent avis est paru au journal «Echourouk» le 30/8/2022.

2022S01023FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par Acte sous seing privé signé et légalisé en date du 22 Août 2022, enregistré à la Recette des Finances de La Marsa, Tunis en date du 22 Août 2022 Quittance 102158 numéro 22205163, Monsieur Slim Ben Habib BACCAR, Tunisien, Titulaire de la carte d'Identité Nationale n°00736507, propriétaire d'un café, anciennement Immatriculé au Registre du Commerce sous le numéro A012612016, titulaire du Matricule Fiscal numéro 1342907V correspondant à son identifiant unique auprès de l'RNE, demeurant au 01 Impasse ESSOUROUR, ETTABEK LA MARSA OUEST TUNIS, a cédé à Monsieur Mohamed Ben Béchir TONNICH, Tunisien, titulaire de la CIN n° 04801924 et demeurant au 9Bis Rue EZZALFANI, RAS EDDARB, TUNIS, la totalité du fonds de commerce à usage de salon de thé exploité sous l'enseigne TIAMO, exploité dans le local commercial Magasin M4 situé à la Rue du Stade Immeuble Yasmine La Marsa Tunis, d'une superficie approximative de 200mètres carrés couvrant le magasin, ses dépendances, la terrasse et le jardin. La vente porte sur le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels y compris la clientèle et l'achalandage et le droit au bail, le matériel détaillé dans l'annexe au contrat et l'enseigne «TI AMO».

Les oppositions seront reçues entre les mains de Maître Molka Jamel GHORBAL HACHICHA Avocate auprès de la Cour de Cassation, à son étude sise à l'Immeuble Galaxie 2000, Rue d'Arabie Saoudite Escalier «D» 7ème étage Tunis et ce dans les vingt (20) jours au plus tard de l'insertion de la présente publication au Journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié dans le journal «Echourouk» du 30 Août 2022.

2022402164FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Il appert suivant acte sous seing privé signatures légalisées le 23/08/2022 enregistré à la recette des finances de

Raoued le 25/8/2022 Quittance n°M098332 Enregistrement n°22203518, la Dame Amel Ayari Lamloum, titulaire de la CIN n°03732427, demeurant 8, Rue Meriem BADRI, cité des journalistes, Ariana, a vendu à Dame Nihel LOUKIL YAICHE, titulaire de la CIN n°08701480, demeurant à Rue Abderrahmen MAMI, résidence Samiramis, Bloc El Hambra 4ème étage, App n° 42, Ariane, la totalité du fonds de commerce à usage de Buvette «SOLFEGE COFFEE» exploité au local sis à 46, Avenue Jaafar, Raoued, Ariana.

Pour toute opposition, dans le délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne s'adresser à l'acquéreuse ayant élue domicile au cabinet Maître Ridha ABBES, Avocat sis à l'immeuble Saadi, E7, Menzah 4, Tunis 1004.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk du 31/8/2022

2022402169FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte notarié enregistré à la recette des finances Lac le 9/8/2022 n°22206230 n° Q M086230. La Sté BABA WADOO, demeurant aux jardins du Lac 2 La Marsa avenue la bourse appartement 2 S, a vendu à la Sté les trois chocolats du Lac demeurant à l'avenue la bourse appartement 2S jardins du Lac, La Marsa, de la totalité du fonds de commerce, sis au rez-de-chaussée de l'appartement S2 les jardins du Lac avenue de la bourse la Marsa, à usage de tout commerce.

Les oppositions sont acceptées durant la période légale à l'adresse de l'acquéreur.

Ce texte a été publié aux deux journaux Echourouk et le Quotidien du 28/8/2022.

2022402171FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la recette des finances du Lac le 24/8/2022 quittance n°M089394 n° d'enregistrement 2206575 Monsieur Zied Loukil CIN n°08302597 a vendu à la société MétaChic, Suarl en cours de constitution, tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et Incorporels exploité comme pressing au n°10 et 11B à la résidence du Lac, rue du Lac Victoria, les Berges du Lac.

Toutes les oppositions doivent être faites entre les mains de Maître Ahmed Abbes Lakhoua, avocat, ayant son cabinet 13, Rue docteur Calmette Mutuelleville et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été déposé aux journaux Achourouk et Le Quotidien du 01/9/2022.

2022402178FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé en date du 19-7-2022 enregistré à la recette des finances 22-7-2022 quittance M040169 Madame Houda Souissi a cédé à monsieur Rafik Jibran la totalité du fonds de commerce industrie du pain des rafraîchissements et des glaces situé à l'avenue maser Soliman elriadh et ce avec tous les éléments moraux et matériels du dit fonds.

Le prix total de la vente est fixé à trente cinq mille dinars (35.000.000).

Les oppositions doivent être déposées chez maître Rachid Chourabi situé à rue 18 janvier Grombalia et cela dans un délai de 20 jours à compter de l'apparition du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Achorouk 23-8-2022.

2022402179FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat de location enregistré à la recette des finances de sidi hcine Tunis en date du 19/8/2022 sous le n°22302564 quittance n°M082606 Mr Mohamed Ben Hamouda Nehdi et Mr Ibrahim Ben Hamouda Nehdi ont loué à la Société Bouhdida de Commerce M.F n°0507964/K représentée par son gérant Mr Abdelwaheb Bouhdida le local n°27 rue Mohamed Ibn Abi Sallem El Hrairia Tunis pour une durée d'une année renouvelable débutant du 01/8/2022 finissant au 31/7/2023.

Cette annonce est parue aux journaux La Presse et Essahafa du 31/8/2022.

2022T00949FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant l'acte de location enregistré à la recette des finances de Midoun Djerba le 9/8/2022 sous le n°22302712, reçu n°M056043, Monsieur Amara Ben Saad Hadhek, titulaire de la CIN n°05737937 a loué son fonds de commerce sis au rond-point Nadhour Midoun Djerba ayant pour activité principale «café» nommé «MONALIZA» avec tous ses éléments physiques et moraux à Monsieur FETHI BEN ABDELKADER TRIKI titulaire de la CIN n°05788757.

Toute opposition est recevable à l'adresse du fonds dans un délai maximum de vingt jours de la date d'édition de cette annonce dans le journal officiel de la République Tunisienne.

Cet extrait a été publié au journal "Echourouk" le 26/8/2022 en arabe p 31 et au journal "Le Quotidien" en français p 18.

2022R02163FCCC3

Gérance libre

Aux termes d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Al Bouhaira le 5/01/2022 sous le n°22300089 - quittance n°M001040,

la société MAILLE CLUB DISTRIBUTION S.A siégeant au 124 rue 4267 DENDEN, son identifiant unique étant 1027107K, a donné en gérance libre à la société TUNISIAN C3M TRADE - TCT - SARL siégeant au 3 rue du Lac TOBA - les berges du lac - Tunis son identifiant étant le 1696477H, la totalité de ses deux fonds de commerce l'un étant le "S16" d'une superficie de 18m², l'autre étant le "COMM- H" d'une superficie de 72m² tous deux se trouvant au rez-de-chaussée du centre commercial "Pyramide du Lac" sis aux Berges du Lac Tunis ayant une vitrine sur la rue du lac Victoria, avec tous les droits qui y sont attachés, et exploités sous forme d'une même unité et sous l'enseigné "PAUL & SHARK".

La présente annonce est parue au journal le Quotidien le 31/8/2022.

2022402165FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution du Syndic de Copropriétaires

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive en date du 8 Juillet 2021 enregistré à la recette des finances d'El Mourouj le 7 octobre 2021 sous le n°21703918 quittance n°M052919, il a été décidé la constitution du syndic des copropriétaires de la résidence TOPAZE sise à Mourouj 6 et la désignation de :

- Monsieur Akram El Hanachi : Président

- Monsieur Mohamed Sadok Boulahia : Secrétaire Général

- Madame Fayza Allala : Trésorière

- Monsieur Walid El Hammami : Membre

- Monsieur Amor Ben Abdallah : Membre

- Monsieur Ahmed El Arfaoui : Membre.

2022R02167APSF1

Constitution d'un syndic de copropriétaires

Complexe immobilier le ROI PALACE

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 23/7/2022 transcris par les notaires Mre Faycel Gaamra et Mre Marwa Ghazouani Hazzi sous le numéro 210 1er, il a été décidé la constitution du syndic des copropriétaires du complexe immobilier le ROI PALACE sis à rue 15 octobre cité Ezzahra Sousse et l'élection des membres de son bureau qui se compose de :

Monsieur Mohamed Rouatbi : Président.

Monsieur Nidhal Taktak : Trésorier

Monsieur Farouk Boulaoued : Membre.

Monsieur Marouene Zbidi : Membre.

2022S01028APSF1

Constitution du syndic de la résidence Ulysse1

Suite à l'assemblée générale constitutive du syndic de la résidence Ulysse1 sis à rue des ports aériens la Soukra daté du 5 Août 2022 dont son P.V. été enregistré à la recette des finances sous le numéro 22806418 en date du 22 Août 2022 et sous numéro de reçu 96681 et où sont élus Mrs Kais Ellafi président du syndic et Ahmed Gabesi trésorier du syndic et Mohamed Adel Amar secrétaire général et Mrs Lassed Sassi, Wajih Khalifa, Ghazi Hichri et Madame Salma Dhib comme membres du syndic.

2022402167APSF1

Création du syndic de la résidence la Caravelle

Suite à l'assemblée générale constitutive du syndic de la résidence la Caravelle sis au lotissement les hirondelles jardin de Carthage datée du 28 mai 2022 dont son P.V. a été enregistré à la recette des finances sous le numéro 22705774 en date du 18 Août 202 2 et sous le numéro du reçu 112827 et où sont élus Mrs Omar Akrout président du syndic et Mohamed Mokles Mallek trésorier du syndic et Madame Samira Baati secrétaire générale et Mr Karim Louati comme membre du syndic.

2022402168APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba n° 70/72 Tunis Immatricule RN E n°000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Mohamed Ben Khémaies Naouali, Titulaire de la CIN n°04116898, demeurant à Mesjed Aissa rue Ibn Meskin.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

6348 parts de 12696 parts indivises objet du titre foncier n°85410 Monastir, les parcelles n°675- 680-684-697-714, d'une superficie totale de 12696 m², situé à Mesjed Aissa

consistant en un terrain agricole implanté d'oliviers, et quelques amandiers.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de première instance de Monastir le 5/10/2022 à 9h.

Mise à prix :

Vingt quatre mille deux cents soixante quatorze Dinars (24.274,000 D) avec les frais et honoraires taxés

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignés le tiers de la mise à prix.

2022S01025VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tel : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société anonyme représentée par son directeur général, inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé à 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant Sfax Jadida, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : Chiheb Ben Salem Chaari (débiteur hypothécaire) titulaire de la CIN n°05237989 y demeurant à Route Menzel Chaker Km7 huilerie Salem Chaari Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'un Commandement valant saisie immobilière fait par l'huissier Mimoun Moalla sous le n°29544-le 30/5/2022 et inscrit au titre Foncier n°58070 Sfax le 22/6/2022 vol Sfax 2022/2 sous n°2205 sur la totalité de la propriété enregistrée objet de titre Foncier 58070 Sfax nommé *Kaida* sise à Route Afrane Km8 au bord et au coin de 2 *Zanka* Sfax représentée par une parcelle du terrain réservée à l'habitation de superficie est de 1285 m² où existe au centre une villa à deux étages et du coté nord ouest existe une construction secondaire la superficie totale couverte de villa est de 408 m² qui contient deux étages : Rdc et étage.

- RDC : sa superficie couverte est de 262 m² qui contient deux parties.

*La première partie de superficie couverte est de 180 m² qui contient salle de réception hall, séjour et cuisine non inachevée et wc.

*La deuxième partie de superficie couverte est de 82 m², du coté Est se trouve 2 portes coulissantes pour garer deux voitures, du coté nord se trouve un coin de repas et placard mural et du coté sud ouest se trouve wc et citerne pour recueillir les eaux pluviales.

- L'étage est de superficie couverte est de 146 m² qui contient suite parentale superposée le coté sud du deuxième partie précité qui se compose : chambre à coucher, salle de bain équipée hall, 3 chambres et salle de bain inachevée et non équipée.

*Construction secondaire de superficie est de 57 m² se trouve au coin nord ouest de la propriété, ouverture Est qui contient salle ou se trouve placard mural, coin de repas chambre, débarras ouverte sur allée et des bancs en construction

Les Limites de la propriété : du Sud Rue, de l'est Rue, de l'ouest Abderrazek Wali et du nord les héritiers Mustapha Wali.

Les hypothèques qui grèvent l'immeuble :

- Hypothèque d'un montant 300.000.000D sur toute la propriété inscrite le 28/3/2013 (vol Sfax 2013/02 N°444) au profit ATB.

- Hypothèque d'un montant 300.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 19/1/2015 (vol Sfax 2015/02 N°107) au profit ATB.

- Privilège au profit du trésor public d'un montant 109.436.661 D sur toute la propriété inscrite le 22/11/2016 (vol 2016/01 N°10411).

- Commandement valant saisie immobilière au profit du saisissant inscrit le 22/6/2022 (vol Sfax 2022/2 sous N°2205)

Mise à prix : est fixée à huit cent trente cinq milles Dinars (835.000.000D) terre et construction outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le mercredi le 5 octobre 2022 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax2, sise Zone 3, 4 Rue Ahmed Aloulou prés de CNSS Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix est de 278.333.333D par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

2022X01090VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Moez Ayed Zambaa

Avocat à la cour de cassation

1- Créancier saisissant : AMEN BANK, S.A I.U. 0000221M, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2- Débiteurs saisis :

1) Société Extras Carrelages de Gabès, S.A, I.U 1250478K, R.C : B22103952012, ayant son siège social à l'hôtel Anis avenue Slaheddine Ayoubi Gabès.

2) Héritiers Haouat Batita : Asma Bent Abdessalem Wnaies, Abdelhamid Amine Batita, Jihen Batita, Anis Batita, Ilyes Batita,

3) Mohamed Skandar Ben Ridha Ali Chaabane,

4) Mayeda Bent Ali Amira, tous demeurant à cité Ezouhour rue Anbar Mtorroch Gabès.

3- Avocat poursuivant : Maître Moez Ayed Zambaa, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Tahar Sfar Im. Marhaba Center Esc.A 5ème étage App. N°16 - 3000 Sfax.

4- Immeuble saisi :

La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°8682 Gabès dit «Al-Manara» sis à rue Salaheddine Al-Ayoubi, Gabès, au niveau de la route principale n°1 dans un lieu caractérisé par son intense activité économique et à proximité de nombreux équipements de base et d'importantes installations commerciales, délimité par une voie du nord et du sud, de l'est par la rue Salaheddine El-Ayoubi, où se trouve son entrée principale et de l'ouest par une habitation appartenant aux héritiers d'Ali Batita. Il s'agit d'un bâtiment à usage d'hôtel dénommé "Hôtel Anis". Il se compose d'un rez-de-chaussée et de quatre étages supérieurs, dont la surface totale couverte de chacun d'eux est de 357 m², et un toit d'une surface totale couverte de 93 m², détaillé comme suit :

1) Rez-de-chaussée : Il contient : *Du coté est : l'entrée principale, une bagagerie, une réception et un café. *du coté nord : escaliers de secours, dépôt du café, local poubelle, réservoirs du gaz et du carburant, et une chaufferie. *du coté sud : un bureau d'accueil, un espace qui ouvre sur 4 toilettes, des escaliers pour les clients, un ascenseur, des escaliers pour les ouvriers, au milieu des deux escaliers, il existe un espace pour l'aération. *Du coté ouest : un entrepôt pour les marchandises, une chambre froide et une buanderie.

2) Le 1er étage : contient : *Du coté est : un restaurant. *Du coté nord : escaliers de secours, une cuisine complète avec toutes ses nécessités, y compris des pièces pour le stockage des légumes, de la viande, des poissons, des boissons, et autres. *Du coté ouest : une salle pour les ouvriers avec toilettes et douche, et une deuxième salle pour les ouvrières avec toilettes et douche, avec le restaurant des ouvriers. *Du coté sud : des escaliers pour les clients avec un ascenseur, un espace auquel se trouve 4 toilettes pour les clients et des escaliers pour les ouvriers avec un ascenseur, au milieu des deux - escaliers il y existe un espace pour l'aération.

3) Le deuxième étage : contient : *du coté est : une suite avec deux pièces centrales en guise de hall d'accueil, une salle de bain du coté de son entrée avec tous ses équipements, trois chambres doubles dont chacune dispose d'une salle d'eau bain avec tous ses équipements. *Du coté nord : escaliers de secours, trois chambres triples, dont chacune dispose d'une salle de bain avec tous ses équipements. * Du coté sud : des escaliers pour les clients avec un ascenseur et d'autres escaliers pour les ouvriers avec un ascenseur, et au milieu des deux escaliers il existe a un espace pour l'aération. *Dans le coin sud-ouest : une salle divisée en deux parties, l'une pour l'administration et l'autre pour les archives.

4) Troisième étage : avec la même division et le même contenu qu'au deuxième étage.

5) Quatrième étage : avec la même division et le même contenu que les deuxième et troisième étages.

6) Le toit : contient 2 réservoirs d'eau, une salle pour les mécanismes d'ascenseur, 2 passerelles, et deux petites salles pour conserver les archives et les ordures.

5- Mise à prix : Un Million deux cent quatre vingt sept mille deux cent dinars (1.287.200,000), frais en sus. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criés du tribunal de première instance de Gabès sis à l'avenue Farhat Hached Gabès le lundi trois octobre deux mille vingt deux (3/10/2022) à partir de 9 heures.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Gabès ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant et ce aux mêmes horaires.

2022X01095VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Cabinet de Maître Hassene Abid

Avocat près la cour cassation de Sfax

Rue Ali Bach Hamba - Imm. El Manar, Esc. C, 1er étage Bur. n°4 Sfax

1- Le créancier saisissant : Société commerciale des produits chimiques, (SCPC) SARL, n° RNE 03851911, demeurant à la Route de Sidi Mansour Km.1.5, Sfax, en leur qualité de créancier saisissant.

2- La partie saisie :

1- Société Comptoir Abbes, SARL, n°RNE 1432115V, demeurant à la Route de Tunis km 7 Sakiet Ezzit à Sfax.

2- Fadhila Bent Mohamed AYADI, (En tant que garante par une hypothèque et en tant que nu-propriétaire puisque l'usufruit revient à son mari Ali ABBES).

3- Avocat poursuivant : Maître Hassene Abid, Avocat près la Cour de Cassation de Sfax - Rue Ali Bach Hamba - Imm. El Manar, Esc. C, 1er étage Bur. n°4 Sfax

4- L'immeuble saisi : L'immeuble ayant pour propriétaire Fadhila Ayedi en tant que garante par une

hypothèque consiste en un appartement situé au premier étage dans un immeuble à 4 étages d'une superficie égale à 85 m², avec les parts indivises correspondantes sis à la Route de Tunis Km 6 Sakeit Ezzit à Sfax. L'appartement est composé d'un hall, 3 pièces, cuisine, d'une salle de bain et de deux balcons. Le sol est couvert de carrelage et de parterre. Le toit est d'une hauteur de 2.90cm. Les portes et les fenêtres sont en bois et non protégés par le fer. L'appartement est muni de l'eau potable et de l'électricité. Son état général est moyen.

L'immeuble est décrit dans le rapport établi par l'expert dans les affaires foncières Mr Mohsen Khemakhem en vertu de l'ordonnance sur requête n°9061/2021 du 13/10/2021 rendue par le Président du Tribunal de Première Instance de Sfax.

- L'appartement est grevé d'une hypothèque au profit de la SCPC en garantie d'une créance égale à (157.000.000d) et d'une autre créance égale à (30.488.078d).

- L'appartement est donné en location à Afef Abbes pour une durée de 7 ans et le loyer est de 300 d par mois et grevé d'ume indemnité d'éjection égale à (50.000.000)

5- Mise à prix : Le prix de la propriété saisie est fixé à soixante cinq milles dinars (65.000.000 DT) auquel s'ajoute les frais.

Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) de la mise à prix à la caisse des dépôts et consignations ou présenter à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et ce par l'intermédiaire d'un avocat. Les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent obtenir au préalable une autorisation de Monsieur le gouverneur de Sfax.

6- Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le lundi trois octobre de l'année deux mille vingt deux (3/10/2022) à partir de neuf heures du matin, à la salle des ventes immobilières au Tribunal de Première Instance de Sfax, à Rue Abou Alkacem Chebbi à Sfax.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble est possible tous les jours de la semaine pendant les heures de travail administratif et pour plus de renseignements, veuillez consulter le cahier des charges mis au Cabinet de Maître Hassene Abid et au Greffe du Tribunal de Première Instance de Sfax.

2022X01096VEPA1

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Sté Tourisme et Développement Hôtel des Pyramides

Sté anonyme

Au capital de 10.000.000 DT

Siège social rue d'Algérie Tunis 1001

Identifiant unique au RNE : 0002478 W

Messieurs les actionnaires de la Sté Tourisme et Développement Hôtel des Pyramides, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire de la société qui se tiendra le samedi 8 octobre 2022 à 10 heures du matin à (l'hôtel les pyramides) sis à l'avenue Habib Bourguiba Nabeul, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Renouvellement des membres du conseil d'administration,

Les actionnaires délibèreront sur l'ordre du jour conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts.

2022T00950SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

NOUVELLE ENTREPRISE BRISTOL IMMOBILIERE HOTELIERE D'ANIMATION ET DE TOURISME «NEBIHAT»

S.A. au capital de 400.000 D

Siège social : Hôtel Riviera Port El Kantaoui - Hammam Sousse

RNE : N°0722424M

Messieurs les actionnaires de la NOUVELLE ENTREPRISE BRISTOL IMMOBILIERE HOTELIERE D'ANIMATION ET DE TOURISME «NEBHAT», sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 28 septembre 2022 à dix heures à l'Hôtel Abou Sofiane Port El Kantaoui Hammam Sousse en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Renouvellement du mandat du Conseil d'Administration.

2- Pouvoirs pour formalités.

2022S01022SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COTUGRAIN HORTIMAG S.A

Société anonyme

Au capital de 5.000.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle de Saint Gobain - Lot n°9 - Mégrine

Identifiant unique : 0033067 A

Messieurs les actionnaires de la Société COTUGRAIN HORTIMAG SA, sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 30 septembre 2022 à neuf (9) heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport de gestion du groupe COTUGRAIN HORTIMAG relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021 et établi par le Conseil d'Administration;

2- Lecture et examen du rapport du commissaire aux comptes relatif aux états financiers consolidés se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

3- Examen et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

4- Pouvoirs.

Tous les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la société durant le délai légal.

2022402182SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DE TOURISME DE JEUNES

SOTUTOUR - S.A

02 Rue De Sparte 1000 Tunis

S.A au capital de 3.779 300 DT

MF : 2468T

Messieurs les actionnaires de la Société TUNISIENNE DE TOURISME DES JEUNES (SOTUTOUR) sont convoqués à l'Assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mardi 16 septembre 2022 à 9h30 au siège social de la société 02 rue de Sparte 1000 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1 -La nomination d'un commissaire aux comptes pour l'exercice 2017-2018-2019.

2 - Nomination d'un Représentant de l'Etat et Président Directeur Général au sein de la SOTUTOUR de Mr Makram Chouchane pour la période du 14 octobre 2021 au 14 mars 2022.

3- Nomination d'un représentant de l'Etat de Mr Abdlekader Boumakhla à partir de 17 mars 2022

4- Nomination d'un représentant de ONTT.

5- Nomination d'un représentant de OCT.

6- Divers.

2022402186SANB3

Autres sociétés

Convocation

SOCIETE MUTUELLE DE BASE SERVICES AGRICOLES EL IZDIHAR "HBIRA"

Les adhérents de la société mutuelle de base services agricoles El Izdihar Hbira sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire 2019, 2020 et 2021 le mercredi 12/10/2022 à 10 heures du matin à la maison de culture de Hbira à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation des rapports moraux et financiers 2019, 2020 et 2021.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

- Quitus aux membres d'administration pour la gestion des exercices 2019, 2020 et 2021.

- Actualisation de la liste des adhérents.

- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les années 2022, 2023 et 2024.

- Election de deux tiers de membres du conseil d'administration.

L'acceptation des demandes de candidats aux membres du conseil d'administration est fixée à partir du 19 septembre 2022 au 24 septembre 2022 uniquement sur lettre recommandée au nom du président du conseil d'administration à l'adresse suivante :

Société mutuelle de base services agricoles El Izdihar Hbira Rue l'environnement Hbira 5113.

Les conditions de participation; le candidat aux membres du conseil d'administration :

- Doit être adhérent et a des affaires avec la société pour au moins de trois ans successifs et sans interruption ainsi qu'il a au minimum un niveau d'étude 9ème année de base.

- Ne pas être un des employées de la société.

- Doit être libre de toutes dettes qui ont été réglé pour payement.

- Doit être doté d'une licence auprès du ministère concerné pour les personnels de l'état.

- Paiement d'une garantie équivalente à cent dinars accompagnée d'une demande de participation.

Cette affiche est considérée comme une convocation personnelle pour chaque adhérent.

2022S01026SODB3

Convocation

Coopérative Sfaxienne Ouvrière de Production

Le conseil d'administration de la coopérative sfaxienne ouvrière de production «CO.S.OU.P» a l'honneur de convoquer tous les actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire de la coopérative qui aura lieu le 30 septembre 2022 à 16 h au siège de l'union régionale de travail de Sfax et ce conformément à l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale,

2- Lecture des rapports de gestion du conseil d'administration aux exercices 2018-2019-2020,

3- Présentation des états financiers relatifs aux exercices 2018-2019-2020,

4- lecture des rapports du commissaire aux comptes des années 2018-2019-2020,

5- Affectation des résultats des exercices 2018-2019-2020,

6- Désignation du commissaire aux comptes des années 2021-2022-2023,

7- Quitus aux membres du conseil d'administration,

8- Election des membres du conseil d'administration,

9- Autres questions diverses.

Observations :

1- Tous les documents et les livres comptables sont à la disposition de tous les actionnaires pour consultation au siège de la «CO.S.OU.P» nouveau port de pêche Sfax.

2- La présence est obligatoire : soit personnel ou par procuration légale,

3- Signature légalisée de la procuration.

2022X01091SODB3

Convocation

Société Mutuelle de Base Régionale Avicole du Cap Bon

«C.A.V.I.C.A.B»

MF : 39737/S

La Société Mutuelle de Base Régionale Avicole du Cap Bon «C.A.V.I.C.A.B» informe tous ses adhérents de la tenue d'une assemblée générale ordinaire 2021 prévue pour le Jeudi 29 septembre 2022 à 9h30 du matin au siège de l'Union Régionale des Agriculteurs et de Pêche de Nabeul pour débattre l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport moral et financier de l'année 2021

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes d'exercice 2021

- Débat et approbation des rapports

- Déchargement de quotient des membres de conseil d'administration

- Prise en compte des demandes de retrait

- Prise en compte des demandes d'adhésion

- Attribution du résultat

- Détermination de la prime de président du conseil d'administration

- Détermination de la prime de présence aux membres du conseil d'administration

Observation : Tous les rapports sont à la disposition des adhérents au siège de la société pour l'accès.

2022402180SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis d'enquête

(En application du décret du 30 Mai 1922)

Ministère de l'Industrie, des Mines Et de l'Energie

Dans le cadre de la réalisation du projet d'interconnexion électrique entre la Tunisie et l'Italie (le projet "ELMED"), la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz projette de réaliser une ligne électrique de haute tension à courant continu, d'une longueur d'environ 106 km sur le territoire tunisien, dont environ 100 km en sous-marin jusqu'au point d'atterrissage à implanter à la zone industrielle de Sidi Jameleddine à Kélibia, puis 6 km en sous-terrain reliant le point d'atterrissage au poste à haute tension à implanter à la zone industrielle de Mlaaba à Menzel Temime de gouvernorat de Nabeul.

Le dossier technique relatif à ce projet, comprenant la liste des propriétés privées concernées par le passage de cette ligne, sera mis à la disposition du public, au siège de gouvernorat de Nabeul, à partir de la parution du présent avis d'enquête et jusqu'à l'expiration d'un délai de trois (03) jours à compter de son insertion au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce dossier et déposer leurs observations ou réclamations éventuelles au gouvernorat concerné.

2022R02166DIVD2

Perte de titre de propriété

Monsieur Adnan Ben Othman Abid annonce la perte du titre de propriété n°15/36460 relatif au titre foncier n°87138 Monastir sis à Jemmel gouvernorat de Monastir, suite à l'attestation de perte délivrée par le poste de police de Jemmel et enregistrée sous le n°519 le 23 août 2022.

Cette annonce a été publiée le 31 août 2022 au journal le Quotidien.

2022S01024DIVD2

Perte de titre de propriété

Monsieur Walid Ben Moncef Ben Ahmed Khlif déclare avoir perdu son titre (acte de partage daté le 26/3/2017 dressé par les notaires Karwi Wassim et Triki Ali) de propriété du Solde d'un terrain d'une superficie de 2504 m² situé à route Saltania km 8.5 Sfax.

Et il veut en extraire un autre au lieu du titre perdu.

Aucune réclamation ne sera acceptée auprès du notaire Bouaziz Abdlmajid dans son bureau rue des notaires Rahbet Remed n°12 Sfax après un délai de 30 jours.

2022X01092DIVD2

Avis

Monsieur Ali Ben Ibrahim El Bahri et son épouse Moufida bent Mohamed Blibich avisent être propriétaires du reste d'une parcelle de terre nue d'une superficie de 650 m² à la route Elmharza km5 Sfax et que leur titre de propriété étant perdu il veulent en extraire un deuxième original.

Tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du notaire Karoui Wassim domicilié à la rue des notaires à Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la date du présent. Toute opposition hors délai sera rejetée.

2022X01093DIVD2

Vente d'un immeuble sis à Sidi Daoued La Marsa Tunis

SOCIETE WIRNET SPECIAL CABLES SA

TF n°57304 Tunis

Le liquidateur de la société WIRNET SPECIAL CABLES lance un appel d'offres pour la vente d'un immeuble objet de titre foncier n°57304 Tunis sis à Sidi Daoued La Marsa.

Tout intéressé peut retirer le cahier des charges auprès de bureau de liquidateur : 86 Avenue Habib Bourguiba Ariana, 1er étage Bureau n°G1.

Fin délai de réception des offres le 30 septembre 2022.

2022402183DIVD2

Rectificatif

Rectificatif

Annonce n°2022R02125SODB2 parue au journal officiel annonce n°103 du 31/8/2022 page 1855 en français ligne 34 :

Lire : Monsieur LASSOUED Mustapha

Au lieu : Monsieur MERHBEN NEDHIR.

2022R02172RECZ9